



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2018-138

**RENFORCEMENT DES CAPACITES
D'ACCUEIL D'APPRENTIS
AU SEIN DE LA VILLE**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 27 août 2018 et affichée le 28 août 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **2 SEPT 2018**

LE MAIRE


OLIVIER HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi quatre septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 9^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe) M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Daniel Vassinot à 17h09, Mme Firose Gador à 17h09, Mme Mémouna Patel à 17h11.

Départ (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhourri à 17h47.

Absent (s): Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2018-138

**RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL D'APPRENTIS
AU SEIN DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la délibération n°2015-099 du conseil municipal du 4 août 2015 relative à la mise en place du dispositif des contrats d'apprentissage au sein des effectifs de la Ville ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales », « Logement - Habitat - Politique de la ville » et « Politique Educative Scolaire et Associative » du 23 août 2018,

Vu le rapport présenté en séance du 04 septembre 2018 relatif au renforcement des capacités d'accueil d'apprentis au sein de la ville,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'augmenter la capacité annuelle de recrutement de personnes en contrat d'apprentissage de 10 à 15 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à conclure les contrats d'apprentissage et toutes les conventions avec les Centres de Formation d'Apprentis correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU